
Un large consensus sur les priorités d'intervention dégagé lors de la 7^e Table de concertation sur les lacs des Laurentides (TCLL)

Saint-Jérôme, le 24 octobre 2007 - La 7^e rencontre de la Table s'est déroulée au bord du magnifique Petit lac Nomingue, les 17 et 18 octobre derniers. Près d'une centaine de personnes, représentant le milieu municipal, les regroupements d'associations de lacs, les experts et les 3 organismes de bassin versant de la région, ont participé aux activités du 17, coordonnées par le Conseil régional de l'Environnement des Laurentides (CRE Laurentides).

Cette première journée a débuté par une présentation du Plan d'intervention gouvernemental sur les cyanobactéries, suivi de celle du Guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac par les représentants du MDDEP.

Par la suite, Agnès Grondin, Directrice générale du CRE Laurentides et Benoît Gravel, Directeur d'Abrinord ont rappelé l'importance des plans directeurs de l'eau et présenté le sommaire des activités de Bleu Laurentides en 2007. La conférence s'intitulait : Bleu Laurentides, d'un défi régional à l'élaboration d'un modèle provincial de gestion et de protection des lacs.

Les ateliers ont constitué le moment fort de cette journée. Les élus et les gestionnaires municipaux, les experts et les représentants des dix regroupements de lacs des Laurentides se sont réunis séparément pour discuter des principales problématiques et solutions destinées à favoriser une meilleure protection des milieux lacustres de la région. Ces ateliers ont permis de formaliser un certain nombre de priorités d'orientation et d'intervention dont, entre autres :

- Promouvoir la pertinence et la nécessité que chaque municipalité se dote d'un plan d'action sur la protection des lacs et cours d'eau qui repose sur l'approche par bassin versant de lac
- Demander au gouvernement du Québec de clarifier rapidement et définitivement la nature et la portée des pouvoirs et des responsabilités des autorités municipales en ce qui concerne la protection des milieux lacustres et des bandes riveraines, en particulier ; et, de prendre les dispositions nécessaires afin de soustraire les municipalités du fardeau de la preuve en ce qui concerne la conformité des installations sanitaires isolées
- Viser une protection uniforme de dix (10) mètres pour tous les usages (à l'exclusion de l'agriculture) pour la bande riveraine des cours d'eau et des lacs
- Réaliser une étude approfondie afin d'évaluer l'impact social et économique des lacs dans la région des Laurentides
- Demander la délégation au Gouvernement du Québec du pouvoir d'homologation de la navigation motorisée sur les lacs

- En matière de technologies de restauration, les experts sont d'avis qu'à moins de cas exceptionnels, on doit toujours préconiser une approche préventive plutôt que curative
- Il est urgent de créer un regroupement d'associations à l'échelle régionale, assorti d'un soutien financier gouvernemental
- On doit donner aux municipalités les moyens de leurs ambitions au point de vue environnemental et leur permettre d'avoir accès à d'autres formes de revenus que la taxation foncière pour y arriver
- Il est nécessaire d'organiser des formations destinées aux acteurs qui façonnent les territoires lacustres comme par exemple les promoteurs, entrepreneurs, arpenteurs, employés de voirie, etc

Afin de souligner l'excellent travail des participants au programme de Soutien technique en 2006 et 2007, une cérémonie « hommage » a permis de décerner 12 prix « huard » à Labelle, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-des-Lacs, Wentworth-Nord, Mille-Iles, Mont-Tremblant, Amherst, La Conception, Harrington, Sainte-Adèle, Notre-Dame-du-Laus, ainsi qu' au Comité de bassin versant de la rivière du lièvre (COBALI).

Le matin du 18, la Docteure Blandine Piquet Gauthier, directrice de la Direction de la Santé publique des Laurentides, a dressé l'état de la situation dans la région en ce qui concerne les cyanobactéries et la santé publique.

Les membres de la Table et les observateurs se sont ensuite réunis pour faire un bilan des progrès de la dernière année des partenaires de *Bleu Laurentides* et dégager les orientations à venir. Les cinq MRC membres de *Bleu Laurentides*, soit les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, de Pays-d'en-Haut, de Rivière-du-Nord et d'Argenteuil ont respectivement présenté leur stratégie et plan d'action. Tous les participants ont alors pu constater que ces MRC assument un leadership important qui viendra encadrer l'action municipale et renforcer la mobilisation de tous les acteurs qui contribuent à la protection et à la valorisation des lacs des Laurentides.

Dans cette perspective, les membres de la Table ont adopté une résolution visant à faire de la région des Laurentides un modèle de référence en termes de protection et de valorisation de ses milieux lacustres, une orientation retenue par la Conférence Régionale des Élus (CRÉ), lors de la récente adoption de son Plan stratégique.